



AVIS DE LA CFDT

SUR LE PROJET D'INTEGRATION DE CIT ET DE COMACAS

AU SEIN DE DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Nous prenons acte du document indiquant que le projet d'intégration de CIT et de COMACAS chez DCF est une opération de nature juridique et qui n'aurait pas de conséquence sur le travail actuel des salariés de DCF, COMACAS et CIT.

Les statuts individuels et collectifs de ces deux B.U seraient maintenus.

A la lumière des documents qui nous ont été transmis, il apparait que cette opération n'est en fait qu'un moyen de réduire les coûts.

C'est pourquoi nous veillerons dans la mesure de nos moyens à négocier un accord passerelle qui permettra aux salariés de ces deux sociétés de préserver leurs acquis sociaux.

Dans l'état actuel des choses nous donnerons un avis défavorable.